



Les Fiches de la Corpo

Les Fiches de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et vous propose notamment des Fiches de cours. Ces condensés de cours guideront, encadreront et rythmeront vos révisions des partiels. Ils ne sauraient évidemment se substituer aux exigences universitaires de recherche personnelle.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne remplacent pas une présence assidue en cours et en TD ainsi que l'apprentissage régulier et approfondi des différentes matières.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Iris de Laporte, Apolline Thevaux, Pauline Deslandes et Erykah Il.

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris II.

Le Professeur dont le cours est l'objet n'en est pas l'auteur donc même s'il autorise sa diffusion, il ne cautionne en aucun cas son contenu. En conséquence de quoi, la Corpo Paris II ne certifie en aucun cas la concordance des fiches avec le cours d'amphithéâtre.

Seul le cours dispensé à l'oral en amphithéâtre est utilisé comme référence pour les examens, sauf précision donnée expressément par le Professeur. Il donc est impératif de ne manquer aucun cours magistral afin d'obtenir les meilleures notes possibles aux examens. Les fiches présentées ici ne sont qu'une aide et ne correspondent en aucun cas au cours complet.

REMERCIEMENTS

La Corpo Paris II souhaiterait remercier sincèrement l'intégralité des professeurs ayant permis et autorisé la diffusion de ces fiches de cours et d'avoir ainsi offert aux étudiants une aide précieuse à la réussite de leur examens.



COURS DE SCIENCES POLITIQUES L2 : GEPC

Table des matières

Chapitre 1

Qu'est-ce qu'un GEPC ?	3
Introduction	3
I. Etat-nation, Etat et nation	4
II. Les défis institutionnels et politiques de l'Etat	4
A. Défis internes	4
B. Défis externes	4
C. Défis financiers.....	5
Conclusion.....	5
Introduction	5
I. Pourquoi le tirage au sort ?.....	6
II. Athènes, le tirage au sort mythifié	6
A. La place réduite des élections à Athènes.....	6
B. La démocratie = élections ou tirage au sort ?.....	6
III. Vertus et limites du tirage au sort	6
A. Perspectives par rapport au jury d'assises.....	6
IV. Bilan des expériences contemporaines du tirage au sort.....	7
Conclusion.....	7
Introduction	7
I. Transparence et démocratie : un lien ancien et continu	7
II. Les solutions actuelles, directes et indirectes pour la transparence	8
A. Encadrement juridique de la démocratie et de la vie politique	8
B. Nouveaux acteurs de la démocratie et de la vie politique	8
III. Les liens concrets entre transparence et citoyens.....	8
IV. Etude de cas. La Suède.....	9
I. Des changements récents en France	9
II. Des changements récents en Europe – Monde (post 2015).....	9
III. Existe-t-il un modèle du « Nouveau Monde ? »	9



IV.	Les limites du « Nouveau Monde » et les résistances de l’Ancien Monde.....	9
A.	Les limites du Nouveau Monde	10
B.	Les résistances de l’Ancien Monde.....	10
V.	Le renouvellement des clivages politiquesd	10
VI.	Le nouveau monde est-il nouveau ?.....	10
I.	La multiplication des données	11
II.	La multiplication des informations	11
A.	Les sources d’information	11
B.	Défiance et critiques de l’information.....	12
III.	Les fausses informations.....	12
A.	Fake news et publicité politique.....	12
B.	La qualité des informations	12
C.	La régulation d’Internet comme solution	13
IV.	Cas d’étude de la Cambridge Analytica	13
A.	Quels problèmes ?.....	13
B.	Quelles solutions ?.....	13
I.	La culture comme enjeu de puissance.....	14
A.	Les modes de diffusion de la culture	14
B.	Les médias.....	14
C.	Une ressource de « soft-power ».....	15
II.	Les contestations de l’hégémonie	16
A.	Une contestation institutionnelle	16
B.	Une contestation par les acteurs sociaux.....	16
•	La contestation par les acteurs sociaux dans les institutions.....	16
•	La contestation par les acteurs sociaux en dehors des institutions.....	16
I.	La thèse du choc des civilisations	17
A.	La fonction politique de la thèse huntingtonienne.....	17
B.	Limites et effets de la thèse	17
II.	Les guerres identitaires.....	18
A.	L’énigme de la guerre identitaire.....	18
•	Repères.....	18
B.	Etudes de cas : religion ethnie et conflictualité	18
•	Irlande du Nord	18
•	Israël et Palestine	19
•	Rwanda : guerre ethnique	19
C.	L’identité dans les guerres	20



III.	L'islam politique dans les relations internationales.....	20
A.	L'islamisme comme projet politique.....	20
B.	Le panislamisme comme projet politique transnational	21
I.	La question du genre à l'international.....	22
A.	Causes et effets de l'exclusion des femmes dans l'études des relations internationales.....	22
B.	Rendre les femmes visibles dans les relations internationales : deux exemples	22
II.	Etude de cas : la haute administration. Comment se pose la question de la féminisation dans le ministère des affaires étrangères ?	23
I.	Les objectifs classiques puissance et sécurité	23
A.	Des acteurs distincts	24
B.	Les entrepreneurs de morale.....	24
C.	Le cas du droit d'ingérence porté par la diplomatie française	25
II.	De la diplomatie environnementale à la diplomatie climatique	25
A.	L'émergence d'une prise de conscience écologiste.....	25
B.	Les apories d'une gouvernance interétatiques	26

CHAPITRE 1 : LES DEFIS CONTEMPORAINS DE L'ETAT

Qu'est-ce qu'un GEPC ?

« **Contemporain** » pose un cadre temporel. Mais le problème peut avoir une origine ancienne et demeurer un enjeu aujourd'hui. Ces enjeux sont présents dans l'actualité.

Le terme « **enjeu** » pose un point d'intérêt spécifique, un problème politique, électoral et en lien avec la démocratie de manière large.

Par « **grands** » il faut comprendre l'importance de ces problèmes qui dépendent de la perspective du problème par rapport à un autre.

Introduction

L'Etat c'est **trois critères** : le territoire, la population et l'organisation administrative. Chacun pose des problèmes à l'Etat.

Critères

Problèmes



Le territoire	Les frontières, lorsqu'elles ne sont pas naturelles par exemple.
La population	Le problème de l'Etat-nation : il existe des Etats avec plusieurs nations en leur sein et des nations sans Etat. Se pose aussi la question de l'accueil d'habitants des autres Etats.
L'organisation administrative	Comment perpétuer les institutions ?

L'organisation territoriale pose de grandes disparités aussi ; il y'a plusieurs conceptions possibles, telles que la décentralisation, le fédéralisme. Ces disparités dépendent de l'histoire de chaque Etat.

I. Etat-nation, Etat et nation

Le problème est ancien et a rythmé la construction de l'Etat. La conception d'Etat-Nation connaît différentes définitions selon les époques. On peut penser que le problème est résolu car peu de parties de territoire revendiquent une autonomie.

Le **communautarisme** pose des enjeux similaires à l'Etat-nation. Comment créer une unité de la nation et est-elle nécessaire ? En France on privilégie le vivre-ensemble donc le communautarisme est problématique car perçu comme une rupture avec unité nation et est contraire à l'idée que l'Etat imposera un cadre pour tous car le communautarisme défend la particularité de chacun.

II. Les défis institutionnels et politiques de l'Etat

A. Défis internes

Il y'a le défi de ceux qui sont **contre l'Etat**. On observe de multiples résistances : la violence, l'occupation de territoire. L'Etat peut-il user de la violence pour remettre de l'ordre ? Peut-il répondre à la violence ? Avec les réseaux sociaux, les préfets sont réticents à avoir recours aux forces des CRS pour éviter les polémiques. L'Etat de droit est mis en cause par le refus d'appliquer les décisions de justice. Son autorité est aussi remise en cause car il a des difficultés à faire respecter la décision publique.

Comment l'Etat peut réagir ? Il est complexe pour l'Etat d'y répondre car cela est contradictoire avec le principe qui fonde la légitimité étatique. Un Etat n'a pas forcément les moyens de régler les problèmes politiques (il n'est pas un individu) ou sinon celle de ne pas agir. La **non-décision** est souvent choisi bien que le problème puisse persister et prendre d'autres formes.

C'est le cas de la ZAD avec Notre-Dame des Landes qui se retrouvent illégalement occupé. D'abord l'Etat a tenté de déloger les zadistes avant d'opérer un retour à la démocratie directe avec un référendum organisé pour légitimer l'aéroport (et le périmètre compris lors de ce référendum était si grand, que des populations qui n'étaient pas directement concernées ont pu répondre à ce référendum).

L'évènement est soldé en janvier 2018 à travers une double-décision : celle de ne pas construire l'aéroport et celle d'évacuer la ZAD (en mai 2018 avec 11 000 grenades tirées).

B. Défis externes



Il y'a celui du maintien de la souveraineté, de la frontière et de l'ingérence. Un défi qui concerne la capacité de l'Etat à conserver une part de souveraineté (et sa capacité de décision sur son avenir).

Ensuite la capacité de décision économique. Le défi, c'est l'interdépendance entre Etats : les traités bi- et multilatéraux contraignent la manière de faire le commerce. Deux Etats essaient de faire pencher la balance en leur faveur : la Chine et les Etats-Unis.

C. Défis financiers

Comment l'Etat arrive à réguler l'activité économique ? Parce qu'il reste l'acteur le plus important dans l'économie. Il organise toutes les contraintes du travail sur le territoire (droit de travail) pour les employés, employeurs et salariés ainsi que les impôts. En cas de crise éco, c'est l'Etat qui se retrouve au centre : les entreprises se retournent vers lui. L'Etat finit par sauver le marché en cas de crise en dépensant des milliards. (Exemple : la crise de 2008, et depuis 2018). **Les Etats doivent subvenir au besoin du marché.**

L'Etat n'est pas absent au contraire, il opère parfois des sauvetages économiques pour les grandes entreprises de grandes entreprises et à la fois le démantèlement de géants économiques. Ce cercle vicieux conduit l'Etat à être une cible pour rembourser les dettes, **doit-il la rembourser ?**

Conclusion

Les Etats possèdent une grande latitude pour gérer leurs problèmes mais elle ne concerne pas toutes les politiques publiques. Les contraintes et enjeux prennent de nouvelles formes mais répondent à des enjeux anciens, touchant les fondements de l'Etat.

L'histoire de l'Etat se joue ainsi que son développement au quotidien. Des problèmes s'imposent à l'Etat et ce dernier doit les trancher et réguler. Les défis sont multiples et hétéroclites, concernent plusieurs politiques publiques et surtout la légitimité de l'Etat. Une légitimité mise en cause mais qui permet d'apporter une réponse. Ces périodes de crise emmènent des transformations de l'Etat (après 10/15 ans de turbulences).

CHAPITRE 2 : LE RETOUR DU TIRAGE AU SORT EN POLITIQUE

Introduction

Le tirage au sort est un objet en plein essor dans les médias, en politique et dans la science politique et ce depuis des dizaines d'années.

Le **tirage au sort** est un mode de désignation aléatoire des représentants d'une communauté politique. Le tirage au sort n'est pas utilisé pour suppléer les élections bien qu'il ait été pensé pour.

Dans quelle mesure le tirage au sort est-il complémentaire de l'élection ?



I. Pourquoi le tirage au sort ?

Le **tirage au sort** devrait améliorer plusieurs critiques et problèmes : celui de la représentation et de sa distorsion, celui du gouvernement représentatif et de la démocratie participative. Enfin se pose le problème de la professionnalisation des acteurs politiques ainsi que de l'aristocratie électorale. Le tirage au sort est censé améliorer la représentation et légitimité et ne pas être élitiste.

Pourtant il est compliqué pour la démocratie participative de s'insérer dans la démocratie délibérative.

II. Athènes, le tirage au sort mythifié

A. La place réduite des élections à Athènes

L'élection des magistrats est l'exception plutôt que la norme à Athènes et parmi les 700 postes de magistrats une centaine sont choisis par l'élection, les autres sont pourvus au tirage au sort.

B. La démocratie = élections ou tirage au sort ?

Il est inutile de comparer Athènes aux sociétés contemporaines car elles n'ont rien en commun. D'ailleurs il existe des limites au tirage au sort athénien. Pour être tiré au sort il fallait être candidats, avoir plus de 30 ans et ne pas être sous le coup de privation de droits civiques : n'importe qui ne pouvait pas être tiré au sort.

L'élection était certes minoritaire face au tirage au sort, mais les magistrats élus occupaient les postes les plus importants. Les 100 magistrats participant au gouvernement d'Athènes et à son fonctionnement étaient élus.

III. Vertus et limites du tirage au sort

Le tirage au sort comprend vertus et limites. Parmi ses vertus l'on retrouve ses aspects plus représentatifs, plus justes, démocratiques, égalitaires et réduisent la corruption des campagnes électorales. En face au tirage au sort n'est pas retenu dans les révolutions, sa légitimité est questionnée ainsi que la responsabilité de celui qui est tiré au sort face à l'électeur.

Alors que l'élection est un choix et les élus sont compétents (en campagne électorale par exemple) Certes le choix est annihilé par le tirage au sort mais l'élu n'est plus responsable devant l'électeur (*accountability* américaine) ? Plus de lien entre représentants & représentés.

A. Perspectives par rapport au jury d'assises

Il existe des indemnités et l'obligation de participer.



IV. Bilan des expériences contemporaines du tirage au sort

Le citizens' assembly on Electoral Reform (2006). Le tirage au sort n'a pas résolu le problème de faire un choix ensemble.

Des expériences ont été réalisées dans le temps : elles consistent à tirer au sort des citoyens et les faire participer, débattre et élaborer des propositions insérées dans les recommandations des gouvernements. Mais ces expériences n'ont pas eu pour conséquence de faire la loi mais de faire débat. Toutes les propositions d'intervention au tirage au sort se sont soldées par des échecs.

Que retenir du cas français ? Ceux qui s'abstiennent en démocratie représentative sont aussi ceux qui refusent leur rôle quand ils sont tirés et ne participent pas non plus à la démocratie participative. Finalement la portée du tirage au sort est marginale, de même que son retour. 98% des Français tirés et contactés pour participer aux débats ont décliné l'invitation.

Conclusion

Il ne faut pas oublier que le tirage au sort est pour beaucoup injuste (exemples ; l'accès à la médecine ou à l'université). Il comporte plusieurs limites.

CHAPITRE 3 : TRANSPARENCE ET MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE : UN PROGRES ?

Introduction

On pense que **la transparence fait partie de la démocratie**. D'abord à des questions personnelles (elles concernaient le régime) à ce que font les élus avec leur argent ?

La transparence est perçue comme un **progrès : lutte contre la corruption, meilleur exercice fonction politique, redonne confiance aux citoyens**.

La transparence est un principe démocratique ? Peut-on parler de démocratie de la transparence ? Et si elle a un objectif comment l'atteindre ? Que se passe-t-il une fois atteint ?

I. Transparence et démocratie : un lien ancien et continu



Jeremy Bentham s'intéresse à la société de surveillance : le panoptisme (1791). La transparence serait le contre-pouvoir face à l'arbitraire et permet la lutte contre les abus de pouvoir. En ayant connaissance des informations, les citoyens peuvent surveiller le gouvernement grâce à l'information et à la publicité de l'action publique. Il est de la **pensée utilitariste** : elle nécessite une active prise de conscience. Cette surveillance entraîne l'amélioration des pratiques de la part des gouvernants, il suffit juste de ce **sentiment** de surveillance. Cette théorie s'appuie sur la logique du panoptique : le simple fait de croire qu'on est surveillé modifie notre comportement.

Concernant **Georges Orwell**, nous pouvons retenir que la transparence est l'alliée des sociétés de contrôle et l'ennemi de la démocratie. Orwell a évolué dans le cadre où la distinction public et privé était anéantie. Ceux qui seraient contre la transparence cacheraient quelque chose. Le secret peut servir la démocratie à condition de justifier sa légitimité (exemple : le vote).

De **Michel Foucault**, et *Surveiller et punir* (1975), plusieurs éléments à retenir. La transparence est une relation et non de la divulgation d'informations. Il existe une transparence des citoyens les uns envers les autres : la **biopolitique**. Les citoyens se contrôlent et contrôlent les autres pour réguler la société.

II. Les solutions actuelles, directes et indirectes pour la transparence

A. Encadrement juridique de la démocratie et de la vie politique

Depuis 1985, **30 lois concernant la moralisation ou la lutte anti-corrupcion** (exemple : la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation) ont été votées en France. Cette inflation indique celui de l'achèvement de la transparence mais aussi l'échec de cette dernière.

B. Nouveaux acteurs de la démocratie et de la vie politique

On retrouve **différentes institutions** ainsi que les **lanceurs d'alerte**. Par exemple il existe la HATVP (la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique), qui s'occupe de la publicité des déclarations de patrimoine, pour voir s'ils ne sont pas enrichis. Les lanceurs d'alerte, nouveaux représentants de la gouvernance citoyenne qu'engendre la transparence. Ils témoignent d'un nouveau mode de relation entre les citoyens et le pouvoir mise en place. Ces citoyens ne sont pas lambdas et ont eu accès à ces informations par leur métier par exemple. La question de leur protection est problématique : faut-il les protéger ou les punir ? En France la protection est relative et tout le monde n'acquiert pas ce statut. Il existe aussi des exclusions : le secret défense, le secret médical et professionnel.

III. Les liens concrets entre transparence et citoyens

Finalement que font les citoyens de la transparence ? Le citoyen a une relation ambiguë vis-à-vis de la transparence. Il est rarement acteur de la transparence. Mais il est destinataire de ces informations et a un accès facilité à elles. Ces informations concernent la vie privée des élus (patrimoine, niveau de



richesse...). Ces informations ne sont pas utiles pour la démocratie mais elles modifient le comportement des élus.

On retrouve des dérives dans l'usage de la transparence, par exemple lorsque les médias utilisent ces informations pour faire des classements. Aujourd'hui il existe un conflit entre morale et politique, alors qu'elles ont des vertus contradictoires. Aujourd'hui on perçoit pourtant une moralisation de la vie politique. Selon Machiavel il faut passer outre la morale mais la moralisation prend le sujet dans l'autre sens : elle s'impose à la politique.

IV. Etude de cas. La Suède

Le pays est cité en exemple de la transparence et du fort contrôle du financement de la vie politique et de l'utilisation du mandat. L'**offentlighetsprincipen** (le « principe de la transparence ») est institué dès 1766. Il donne accès à **tout document, après demande auprès de l'administration concernée** (exemple : les dépenses d'un ministre lors d'un voyage d'affaires). Pourtant des affaires de transparence ont déjà eu lieu. (exemple : l'affaire « Tobleron », 1995).

CHAPITRE 4 : L'APPARITION D'UN « NOUVEAU MONDE » EN POLITIQUE. MYTHE OU REALITE ?

I. Des changements récents en France

En 2017 il y a un profond changement des acteurs avec un renouvellement de 75% à l'Assemblée et un niveau de féminisation jamais atteint, on retrouve aussi des personnalités issues de la société civile.

II. Des changements récents en Europe – Monde (post 2015)

On observe des changements dans toutes les démocraties depuis 2015, dans les incarnations du personnel politique mais aussi dans la substance de l'activité politique : les discours, campagnes... changent. (Exemples : Trump et Bolsonaro).

III. Existe-t-il un modèle du « Nouveau Monde ? »

Il y a une critique des acteurs et des institutions, critiques passent par un renouvellement des clivages politiques (droite et gauche, démocrate et républicain). Les acteurs politiques ne critiquent pas la démocratie mais veulent une révolution de la pratique politique : on remarque une dénonciation de la politique professionnelle dans son ensemble.

IV. Les limites du « Nouveau Monde » et les résistances de l'Ancien Monde



A. Les limites du Nouveau Monde

Plusieurs éléments montrent que le nouveau monde n'a pas remplacé l'ancien. On peut citer la nouveauté relative des députés, les changements dans les institutions qui sont limités (ceux annoncés dès juillet 2017 ont été abandonnés).

On remarque même un retour du stigmate ; l'ancien monde était perçu comme une insulte mais depuis, certaines caractéristiques ne sont plus mal perçues (exemple : l'ancrage local). C'est parfois le nouveau monde qui est mal perçu car inexpérimenté.

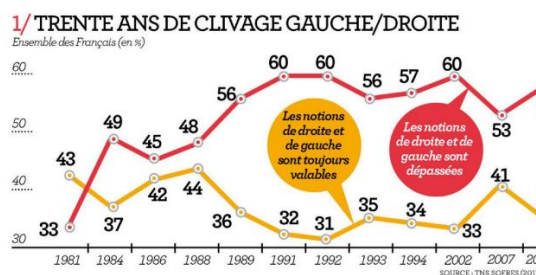
B. Les résistances de l'Ancien Monde

Des acteurs sont de retour : les institutions, les médias.

V. Le renouvellement des clivages politiques

Le clivage gauche-droite aurait disparu et été remplacé par un autre. Déjà en 1984 les Français trouvaient la notion de clivage dépassés. D'ailleurs 35% des Français ne se déclaraient proches d'aucun parti, ce qui renforce cette idée de dépassement.

Selon Pascal Perrineau, le clivage gauche-droite est renouvelé dans le rapport entre le monde ouvert et fermé, concernant l'immigration, le libre-échange et la mondialisation. On pourrait parler de clivage national-européen.



VI. Le nouveau monde est-il nouveau ?

La question du nouveau monde est structurante en politique. Quand le nouveau monde devient-il ancien ? Ce n'est pas une question de durée, il n'y a pas de date d'expiration du « nouveau ». En réalité c'est lorsqu'un **outsider** fait partie du système politique car à ce moment, d'autres font campagne en se positionnant sur cette rupture (d'outsider).

Il existe des facteurs **exogènes** (quand les nouveaux acteurs revendiquent être le nouveau monde) et les facteurs **endogènes** (avec un accès et une pratique modifiés et la difficulté de gouverner ainsi que l'usure du pouvoir)



CHAPITRE 5 : INTERNET EST-IL ENCORE UNE OPPORTUNITE POUR LA DEMOCRATIE ?

Internet un réseau mondial de télécommunications reliant entre eux des ordinateurs ou des réseaux locaux et permettant l'acheminement de données numérisées de toutes sortes. Pourquoi réguler Internet et dans quel contexte ? Comment limiter les effets néfastes d'Internet ?

I. La multiplication des données

Cet enjeu est essentiel car construit en relation avec la démocratie. Avec la diffusion d'informations la société deviendrait plus informée. Internet est censé être à l'appui de la démocratie (exemple : Wikipédia, Wikileaks...).

De leur côté, les gouvernements partagent leurs données dans cette volonté d'**open gouvernement**.

On peut relever plusieurs points négatifs d'Internet par rapport à la démocratie, concernant la qualité des informations (l'open data provoque une qualité de données très variables), concernant son usage (des informations trop nombreuses, peu qualitatives et donc inutilisables). Enfin les algorithmes limitent l'accès aux données en sélectionnant les informations les plus populaires parfois peu intéressantes voire fausses.

II. La multiplication des informations

Des points positifs	Des points négatifs
L'information ne dépend plus que d'un seul type d'acteurs. Les informations sont collaboratives et chacun peut être source d'information : l'information est non-monopolistique.	Tout devient information ce qui conduit à une non-sélection des informations. Et tout le monde ne consulte pas la presse ou Internet.
La fin de la fermeture des informations. Il est maintenant possible de faire émerger des enjeux, les citoyens ne dépendent plus du cadrage des médias nationaux : la fin des gate keepers.	Les sources d'informations : tout le monde ne peut pas vérifier si une information en est bien une.

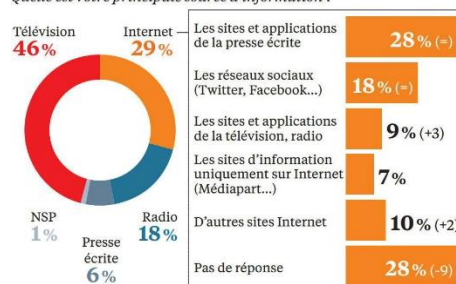
A. Les sources d'information

La place d'Internet est à relativiser et la télévision reste la source principale d'information devant les sites de presses écrite.



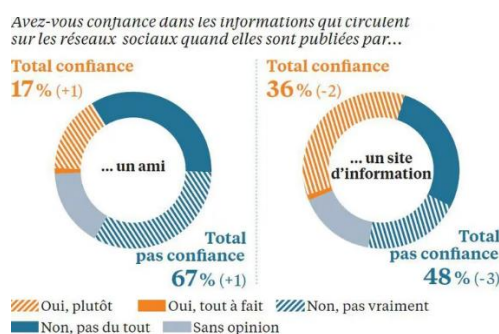
Les sources d'information

Quelle est votre principale source d'information ?



B. Défiance et critiques de l'information

La réalité, c'est qu'une défiance envers Internet est maintenue. La méfiance est persistante vis-à-vis des informations. Il en est de même pour les réseaux.



III. Les fausses informations

Les **fausses informations** sont infondées mais tendent à être perçues comme des vraies informations. Elles sont l'expression d'une défiance.

A. Fake news et publicité politique

Par exemple avec Donald Trump. Il a acheté des espaces publicitaires en ligne pour diffuser des fausses informations (de manière ciblée). Sa position lui donne une certaine légitimité. Quand les fake news sont diffusées en masses sur les réseaux sociaux, cela pose un grave problème démocratique. Les fake news sont vendues comme des informations mais deviennent un outil de propagande.

1. Gradation des risques : les deepfakes

Par le **deep learning**, on automatise les visages. La distinction entre le vrai et le faux devient de plus en plus compliqué.

B. La qualité des informations

Un sondage de janvier 2018 de l'IFOP sur le complotisme montrait déjà plusieurs phénomènes. Par exemple la croyance selon laquelle le ministère de la santé serait de mèche avec l'industrie



pharmaceutique pour cacher au grand public la réalité sur la nocivité des vaccins est **crue pour 55% des Français interrogés**.

C. La régulation d'Internet comme solution

Il y'a des problèmes avec Internet et en particulier avec les réseaux sociaux. La solution serait la régulation. Il faudrait imposer des règles en passant par les Etats qui imposeraient des règles aux GAFAM.

On observe un changement de comportement chez les GAFAM, ils anticipent les demandes des Etats pour éviter la régulation. Dans le cas de Facebook, ils changent de nom, tentent de re-maitriser les algorithmes.

IV. Cas d'étude de la Cambridge Analytica

Les faits : l'équipe de campagne de Trump a récupéré 70 millions de données de profils Facebook et utilisés de ces fichiers dans le cadre d'un **microciblage électoral en ligne**. À partir de ces données, des publicités thématiques en faveur de Trump et selon les données du profil. **Trump aurait gagné grâce à ce micro-ciblage**.

A. Quels problèmes ?

Cambridge Analytica est une simple société qui travaille les données pour rendre le microciblage le plus efficient possible. Le problème est que les réseaux sociaux ne sont pas assez protégés.

Il y a un problème de régulation surtout au niveau de la diffusion des messages politique, cela tronque le débat politique.

Le scandale a eu des conséquences, en 2018 Mark Zuckerberg a été auditionné, Cambridge Analytica a été dissolu mais Data Proptia a été créé. Le problème du filtre de la régulation des messages politiques sur les réseaux sociaux et Internet pose difficulté : la régulation est difficile car vient à l'encontre de la liberté d'expression et des droits promus dans la DDHC.

B. Quelles solutions ?

Il y a l'approche américaine : la **transparence des processus**. Facebook est obligé de montrer la propagation des messages sur son application, c'est la transparence des algorithmes. Mais la tendance est à l'autorégulation très limitée des GAFAM dans le domaine politiques.

CHAPITRE 6 : MONDIALISATION ET HEGEMONIE CULTURELLE

Mondialisation : elle a trois caractéristiques. La révolution des **innovations de transport, de communication et de libéralisation économique** (l'économie néo-libérale). Elle est affiliée aux mutations techniques et économiques.



Elle n'est pas nouvelle et peut, soit être comprise par des **phases de mondialisation** ou on peut considérer qu'il y'a eu **plusieurs mondialisations**. En fin de XIX^e siècle on pensait déjà à une mondialisation par l'industrialisation, les médias (télégramme).

- Ulrich Beck, 1999, *What is globalization*.

L'hégémonie : elle est une domination exercée sans contrepouvoir ou sans contrepouvoir suffisant pour remettre en cause la domination. Une forme de dénomination bienveillante (en tout cas selon les US et qui profiterait à tout le monde).

I. La culture comme enjeu de puissance

A. Les modes de diffusion de la culture



Texte : Les courtiers de l'international. *Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel*. Yves Delazay.

a. Les élites internationalisées

Le mode de diffusion de la culture par le biais des élites mondialisées est une référence aux « Les courtiers de l'international » de Yves Dezalay (2004). Dans ce cadre-là, Dezalay va « définir » la mondialisation avec **2 types d'acteurs**, d'un côté nationaux et de l'autre internationaux et pour passer du premier au second, il faut passer à un moment par les États-Unis. **L'internationalisation des élites passe par les US**.

Dezalay identifie **3 grands pôles de pouvoir** : Wall Street et les grands acteurs financiers, les institutions d'État présente à Washington D.C et enfin les lieux de savoir autour des campus de la Ivy League. Il va également décrire une internationalisation des élites des pays nationaux qui en retour vont s'appuyer sur ce caractère international pour asseoir leur domination nationale : ils jouent un **double jeu**. La mondialisation à des visages, elle est incarnée et sur ces acteurs que Dezalay travaille.

B. Les médias

Les médias sont également acteurs dans la mondialisation mais surtout dans **l'hégémonie culturelle**. Les médias ont **un pouvoir d'influence** sur les individus. C'est un vieux débat qui remonte à l'opinion publique et en particulier à un ouvrage de Gustave Le Bon, *La psychologie des foules* de 1895. Malgré son absence de rigueur scientifique, c'est un ouvrage novateur dans le sens où il va poser la question de la foule comme acteur facilement manipulable. Aussi, le travail d'Ivan Pavlov sur les réflexes conditionnés qui disent que, selon le contexte, on peut créer des réflexes c'est à dire faire faire des choses à individu sans qu'ils en aient la conscience ou la volonté. Cela rejoint Le Bon dans le sens où ça va questionner la capacité de l'individu à résister à l'influence et notamment à celle des médias.



Serge Tchakhotine publie en 1929 *Le viol des foules par la propagande politique*, dans lequel il va considérer que la répétition de la propagande va forcer la population à s'y soumettre. Il va écrire ce livre dans un contexte de montée du nazisme. Vance Packhard publie, en 1958, « la persuasion clandestine » où il va s'attarder sur la publicité pendant les campagnes électorales.

La pensée sur le pouvoir des médias est donc assez ancienne et est quasiment toujours mal vue.

En parallèle, une autre école, celle de Paul Lazarsfeld (sociologue américain) et de son équipe, va publier *The People's Choice* en 1944 où ils vont théoriser le « **Two-Step flow of communication** ». Il y aurait deux étapes : le premier filtre qui fait que tous les individus n'écoutent pas de la même manière tous les candidats (dans le cadre d'une élection). Ils écoutent de manière sélective les candidats qu'ils soutiennent ; le second filtre c'est le rôle joué par les leaders d'opinion. L'individu s'inscrit dans un groupe avec un leader qui va filtrer les opinions et les interpréter : l'interprétation du leader d'opinion du groupe va primer pour l'individu. Le message est donc reçu de manière sélective et avec l'interprétation du leader du groupe.

Dominique Marchetti, Edward Herman et Noam Chomsky ont respectivement étudié le champ journalistique et de la gestion politiques des médias de masse.

a. Le cas d'Internet

Le développement d'Internet : de 4 millions d'internautes en 1991 à 4,1 milliards en 2019. Mais on remarque qu'il y a une fracture numérique et de mondialisation de l'accès à Internet (le taux de pénétration d'Internet n'est que de 12% en Afrique centrale).

b. Les usages d'Internet

Une moyenne mondiale de 6h42/jour dont 2h16 sur les réseaux sociaux. Parmi les sites les plus utilisés on trouve Google, Youtube, Wikipédia, Amazon, symboles d'une hégémonie culturelle.

C. Une ressource de « soft-power »

La nature de la puissance américaine avait changé. Le soft-power ne date pas de Joseph NYE, mais il faut en effet compter sur d'autres ressorts que la simple coercition. Le contexte de *Bound to Lead* ; avec la fin de la guerre froide les US n'ont plus d'ennemi, alors comment les USA peuvent continuer à dominer si en échange il n'y a plus de protection (car il n'y a pas de danger) ? Nye, professeur à Harvard, ancien secrétaire d'État, va essayer de répondre à la question. Il va conseiller **d'arrêter de fonder la suprématie américaine sur le hard-power** pour opérer un changement vers le soft-power. Il dit que les US ont un avantage majeur : la diffusion de leur modèle culturel dans le monde entier, les US devraient s'appuyer sur cet avantage. La limite de son analyse est que le soft-power ne crée pas de pouvoir coercitif (on peut faire des manifestations anti-USA en jean avec un coca-cola). Le soft-power ne permet pas de s'arranger le soutien des populations du monde entier.



II. Les contestations de l'hégémonie

A. Une contestation institutionnelle

Par la création de l'UNESCO en 1946 et la promotion de la diversité culturelle. L'UNESCO promeut aussi le libre-échange.

En 1993, le principe d'**exception culturelle** est créé par le GATT. Des textes complètent cette volonté de contestation institutionnelle : la **convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (2001) par exemple.

Le départ des US de l'UNESCO en 1984, confirme la position de l'UNESCO en tant que lieu de contestation de l'hégémonie culturelle américaine. Selon les US, l'UNESCO est une institution anti-impérialiste et anti-américaine, ce qui est en quelque sorte le cas puisqu'elle promeut les cultures locales.

B. Une contestation par les acteurs sociaux

• La contestation par les acteurs sociaux dans les institutions

Le *Tournant social de l'ordre international* (M. LOUIS, O.NAY et D. LAGRANGE) discute la contestation d'organisations internationales porteuses d'hégémonie politique, économique et culturelle. 3 distinctions pour mieux comprendre la contestation au sein des organisations internationales :

- Entre **représentation et représentativité** : la représentation est contradictoire, elle fait disparaître le représenté mais l'incarne aussi. La représentativité est une exigence d'**homologie sociologique** entre représentants et représentés. Pour les sociétés civiles, la question de la représentativité se pose. La société civile est souvent invoquée par les organisations internationales (surtout les ONG) mais elles ne sont pas représentatives de ces sociétés.
- Entre **perméabilité et intégration** : le nombre d'acteurs a explosé sur la scène mondiale. Il y a plus de relations entre acteurs sociaux et acteurs étatiques. Mais comment s'organisent leurs relations ?

Logique de restriction : 2 ordres	
Les acteurs sociaux ne sont pas en relation avec l'ensemble d'une organisation internationale mais surtout avec les parties dominées de ces organisations. <ul style="list-style-type: none">• Exemple : pour obtenir une liste de médicaments essentiels, les ONG ont	

- Entre la **prétention à la prise de parole** et la **contestation radicale des rapports de force** :
- La contestation par les acteurs sociaux en dehors des institutions



CHAPITRE 7 : IDENTITES ET ENJEUX TRANSNATIONAUX

Avec la fin de la bipolarité et la montée en puissance de la mondialisation, l'interconnexion se renforce. L'identité se sacralise et ne structure plus l'opposition politique entre communisme et capitalisme.

L'identité c'est la construction de la représentation d'un individu ou d'un groupe qui s'opère dans l'interaction avec les autres. C'est un processus de construction, plusieurs identités peuvent coexister. Elles dépendent des contextes, **contraintes, désirs et calculs.**

Clifford GEERTZ définit la culture comme un système de signification communément partagé par les membres d'une même communauté qui en font usage dans leurs interactions.

La religion se définit comme l'ensemble d'actes rituels permettant la constitution d'un domaine sacré distinct du domaine profane. Les grandes religions institutionnalisées (ex : franc-maçonnerie), ne sont pas prises en compte.

I. La thèse du choc des civilisations



Samuel Huntington, *Le choc des civilisations* (1996)

A. La fonction politique de la thèse huntingtonienne

Il écrit dans un contexte de post guerre froide. Il publie d'abord dans « Foreign Affairs » en 1993 un article « The clash of civilization ? » qui devient en 1996 « The clash of civilization ».

Dans son article « Grands débats dans un petit monde », Didier Bigo s'intéresse aux thèses d'Huntington et de Fukuyama dans une approche constructiviste. Il expose l'intérêt de leurs thèses. En tant qu'experts de la sécurité intérieure de leur état, ils resteront sur le devant de la scène internationale

La thèse d'HUNTINGTON est *policy-oriented*, une thèse programmatique. L'auteur va découper le monde en grandes civilisations. Pour lui, la civilisation prime dans la culture et toute civilisation a vocation à s'affronter avec les autres. Cette thèse est programmatique car il fait des recommandations. Par exemple, selon lui certaines civilisations ont vocation à s'allier (notamment islamique et chinoise-confucéenne) ; par conséquent il faut maintenir la supériorité économique et militaire de l'occident, affaiblir les états chinois et islamiques, et établir certaines règles comme celle de la médiation pour déterminer l'État-phare de la civilisation quand il y a besoin de médiation.

B. Limites et effets de la thèse

L'appartenance civilisationnelle prime sur toutes les autres identités, de fait on nie la nature même, multiple, de l'identité. De plus, il a aussi beaucoup été critiqué sur les faits (les guerres ne se produisent pas entre civilisations mais au sein de celles-ci). Enfin, l'approche est très essentialiste et déterminante. **L'individu ne peut pas forger, via ses désirs et ses calculs, son identité.**



Une thèse réappropriée par les acteurs politiques (elle leur était destinée) : après le 9/11 par l'administration Bush ou par des organisations terroristes en se disant en lutte contre l'Occident. Cette thèse va nourrir une politique sécuritaire, de tension et de conflit à ça va être réactivé régulièrement par des acteurs qui ont un intérêt à cette réactivation.

II. Les guerres identitaires

Dans quelle mesure l'allégeance des individus se fait par rapport à la religion ?

A. L'énigme de la guerre identitaire

Quelques points de repères pour préciser la problématique.

• Repères

L'hindouisme	1 milliard de croyants environ soit 15% de la population mondiale. Autour de la Veda (la vision). Un ensemble de tradition oralement transmis.
Le bouddhisme	Entre 200 millions et 1 milliard (certains adhèrent à la philosophie sans être croyants). Fondé par Bouddha. Une croyance en la réincarnation et il existe plusieurs formes : le bouddhisme grand véhicule (Asie Nord et Est) et petit véhicule (Asie Sud et Ouest)
Le judaïsme	0,2% de la population. Les juifs croient en une révélation divine auprès d'un peuple élu avec deux grands fondateurs : Abraham et Moïse.
La chrétienté	2,3 milliards soit environ le tiers de la population. Plusieurs groupes existent : les catholiques, protestants et orthodoxes. Ces groupes entretiennent un rapport différent à la centralisation : forte et globale chez les chrétiens (Pape), régionale chez les orthodoxes.
L'islam	Environ 23% de la population mondiale. Une religion centrée autour de Muhammad et de 5 piliers. L'interprétation des textes ont entraîné des enjeux politiques selon la période (à la Mecque ou Médine). La mort du troisième calife a engendré un conflit de succession entre schiites et sunites (largement majoritaires chez les musulmans)

Une guerre identitaire centrée sur l'identité religieuse peut produire des effets : soit de convertir (guerre de religion) soit de l'anéantir. Pourtant certaines religions n'ont pas toujours été en guerre aux mêmes moments et endroits. Donc si la guerre de religions continue à certains endroits alors que les religions cohabitent à d'autres, **l'identité n'est peut-être pas la cause première de ces guerres.**

B. Etudes de cas : religion ethnique et conflictualité

• Irlande du Nord



Un conflit débuté au XII^{ème} siècle et qui a encore des effets aujourd'hui. Durant cette guerre, la religion a été instrumentalisée dans un cadre politico-économique, ses origines sont bien politiques et économiques.

• Israël et Palestine

Le sionisme



T. Herzl, *L'Etat des juifs*

Suite à l'affaire Dreyfus, Herzl considère qu'il faut créer un Etat pour les juifs, le *Judenstaat*. Selon lui, les juifs appartiennent à la *nation* et non à la *religion* juive.

Le sionisme est une réponse **politique** à la discrimination des juifs.

Une idée qui sera contestée : considérer ce peuple comme différent est non seulement quasiment antisémite, et pour protéger la culture juive ils n'ont pas besoin de quitter l'endroit où ils sont.

La lutte nationale palestinienne

Elle commence en 1891 avec un premier mouvement de contestation contre l'immigration des juifs. Il est organisé par les chrétiens. En 1967 et 1969 sont respectivement créés le FPLP (Front Populaire de Libération Palestinien) et le FDLP (Front démocratique pour la Libération de la Palestine), là encore par deux chrétiens orthodoxes. Plus que la religion, ces organisations ont des considérations marxistes, socialistes et sont composées de beaucoup de musulmans

Le Hamas et les Frères Musulmans

Les Frères Musulmans est créé, on y retrouve ceux qui n'ont connu que l'occupation israélienne et l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine). En 1987, la première intifada a lieu et certains se désolidarisent des Frères Musulmans pour créer le HAMAS.

Selon G.Kepel, dans *Jihad*, le Hamas a profité à la politique israélienne : les autorités israéliennes ont déplacé le conflit sur la religion.

• Rwanda : guerre ethnique

Dès le XVI^{ème} siècle, une monarchie est instaurée et prolongée par une dynastie jusqu'en 1962. Il existe un chef pour le bétail et l'autre pour les terres. Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président rwandais est abattu. Le lendemain commencera la fuite et le génocide des Tutsi, qui fera environ 1 million de morts.

Selon J.-P Chrétien le clivage entre Hutus et Tutsi est social et non identitaire. Au moment de l'indépendance, les discours politiques ont été instrumentalisés et en reviennent à un discours d'identité pour obtenir des liens politiques directs.

Ici encore, l'identité n'est pas le fondement de l'opposition mais les discours politiques qui ont fondé un groupe social en domination par rapport à un autre.



C. L'identité dans les guerres

a. Le potentiel mobilisateur

L'identité remplit plusieurs fonctions dont celle de cimenter un peuple. La religion a souvent précédé la constitution d'une nation et était liée à l'Etat, religion et nation se sont séparées au bout d'une longue période (quand il y a eu séparation). La religion renforce parfois la nation voire le nationalisme.

La religion sert parfois de refuge et se substitue aux autorités étatiques. Finalement la religion peut être facilement réappropriée, bénéficier à l'essentialisme.

b. Les entrepreneurs identitaires

Selon B. Badie, les entrepreneurs identitaires utilisent l'identité au service de leurs projets politiques. (ex : les Frères Musulmans).

III. L'islam politique dans les relations internationales

A. L'islamisme comme projet politique

Son fondateur : Hassan Al Banna pose une double critique contre le pouvoir égyptien en place et contre la domination occidentale et prône un retour à la tradition religieuse. Son discours va s'ancrer comme le discours alternatif aux pouvoirs en place.

L'**islamisme** est un projet politique appuyé sur l'islam. Il mobilise cette religion à des fins politiques : le projet est accompagné d'idéologie. Le *jihad*, (effort) comprend 3 dimensions : le petit jihad, l'effort que doit faire le musulman pour en être un bon, le second niveau, l'effort que doit faire un musulman pour que ses proches soient de bons musulmans et la dernière dimension est l'effort que le musulman doit faire pour que le monde entier soit musulman.

Un effort qui ne nécessite pas de guerre (ou de guerre sainte). Les entrepreneurs identitaires se servent de ce terme pour mener une guerre et réussir leur entreprise politique. Phénomène accentué par le traitement médiatique du sujet.

Enfin, un salafiste souhaite le retour au respect de l'islam des temps anciens. Les salafistes ne sont violents par essence mais des croyants rigoristes et traditionnels (ils peuvent être violents ; Ben Laden par exemple).

Bertrand Badie organise les islamismes en 4 types :

Quand l'islam sert à s'approprier le pouvoir	L'Iran en est une expression mais il n'y a pas eu d'exportation de ce type d'islamisme. Politique et religion sont reliées par le jurisconsulte.
Quand l'islam légitime le pouvoir	Par exemple le Maroc. Le roi du Maroc légitime son pouvoir par l'autorité religieuse car appartiendrait à la famille du prophète. C'est aussi le cas de l'Arabie Saoudite, l'islam légitimé par sa présence sur le drapeau par exemple.



L'islamisme par le fonctionnement en réseau	Avec l'Arabie Saoudite par exemple. Sa doctrine religieuse et politique est diffusée par le soutien d'une large série d'organisations dans le monde mais aussi d'autres acteurs non-étatiques (ex : l'université Al-Azhar).
L'islamisme par la mobilisation contestataire	Les Frères Musulmans créés en 1928 pour lutter contre la décadence des sociétés occidentales.

B. Le panislamisme comme projet politique transnational

A. Le panarabisme

Le projet du panarabisme : rassembler tous les arabes sous la même entité politique. Il faut aussi y développer l'**arabité** (G. CORM), le sentiment d'appartenance à la communauté humaine à partir de la communauté de langue, de culture et d'organisation sociale.

Le panarabisme défend plusieurs principes : rassembler les arabes sur le modèle l'Ummah, la contestation des puissances étrangères (dans le contexte le califat ottoman et la domination occidentale). Le projet du panarabisme s'institutionnalise avec la création de la ligue arabe en 1945.

Le panarabisme es en défaite ; les régimes politiques traditionnels sont en déclin et aujourd'hui les islamistes n'ont plus la même position.

B. Le panislamisme

Al-Qaïda est créée en 1988 dans un contexte de guerre (la guerre du Golfe). Pour beaucoup elle est une organisation peu institutionnalisée, une « franchise » plus qu'une structure.

Selon G. KEPEL et O. ROY, Al-Qaïda n'a pas vraiment fonctionné et ne marque pas le succès de l'islamisme comme on l'entend. Aucun pouvoir islamiste n'a vraiment pris le pouvoir, excepté en Iran. Selon Kepel, 2 plans sont nécessaires à la prise de pouvoir de l'islam : historique et sociologique. Du point de vue sociologique 3 acteurs sont nécessaires : la bourgeoisie pieuse, l'intelligentsia religieuse et la jeunesse urbaine pauvre (or ces trois acteurs ne s'allient pas, sauf le cas de l'Iran).

Une guerre identitaire pour Al-Qaïda existe, et deux fonctions : la fonction manifeste (un refuge pour les protestataires) et une fonction latente (occuper un espace laissé vacant par l'Etat).

CHAPITRE 8 : INTRODUCTION AUX GENDER STUDIES



I. La question du genre à l'international



Craig N. MURPHY, « Seeing women, recognizing gender, recasting international relations », International organization.

Le texte met en avant le fait de voir les femmes, reconnaître le genre et repenser les relations internationales. Selon le professeur, les femmes jouent un rôle au sein des relations internationales et cela fait émerger la question du genre.

A. Causes et effets de l'exclusion des femmes dans l'étude des relations internationales

Il faut s'appuyer sur les travaux d'Ann Tickner. Elle publie en 1992 *Gender in International Relations*. Selon elle, il n'y a pas de référence aux femmes comme des acteurs des relations internationales ni de prise en compte de leurs expériences. Il y a une hiérarchie de genre. Par genre elle entend non pas le sens biologique mais un ensemble de caractéristiques culturellement formées et définies par l'association avec la féminité et la masculinité.

Tickner tente d'expliquer pourquoi la question du genre structure les rapports de pouvoir. Dans les relations internationales et dans les effets de la masculinité sont associés le courage et la force ; caractéristiques qui ont été valorisées dans l'histoire. Dans le cadre des relations internationales c'est aussi le cas, notamment à travers la défense d'un pays. La discipline des relations internationales s'est construite autour de la masculinité hégémonique. Les hommes réalistes se sont ensuite intéressés à la question de la guerre, du comportement des États et comment ils sont associés à la masculinité hégémonique. Néanmoins la question du genre n'est pas intégrée.

Pour Tickner il faut élargir les objets et reprendre les objets centraux (puissance, sécurité, souveraineté).

B. Rendre les femmes visibles dans les relations internationales : deux exemples

L'exemple de **Cynthia ENLOEG** et *Bananas, beaches and bases*, 1990. Elle souhaite déconstruire la perspective que l'on a des relations internationales. La conduite de la politique internationale dépend du contrôle exercé par les hommes sur les femmes ; et cet aspect n'a pas été étudié. On retrouve la dichotomie public et privé. Elle étudie les femmes dans les rôles privés (exemple : les épouses des hommes d'État). On trouve ce système partout. Par exemple, pour comprendre la projection des US dans le monde, il faut saisir le rôle essentiel des femmes dans cette projection. Elles sont actrices des relations internationales car sans les observer on ne comprend pas tout.

Un second exemple avec Sakkia Sassen avec son article « Vers une analyse alternative de la mondialisation. Les circuits de survie et leurs acteurs » dans la revue *Les cahiers du genre*, 2006. Elle étudie la question de la mondialisation et celle du genre. Elle discute la question de la migration, notamment celle des femmes en partant de trajectoires individuelles : les femmes immigrées remplissent souvent des fonctions domestiques, parfois on les fait venir pour remplir ces tâches. Sassen parle de rupture avec l'expérience historique : la mondialisation crée un marché de main d'œuvre trop grand pour permettre une structuration de ces acteurs. Il leur est impossible de se mobiliser pour faire valoir des droits, ce qui donne naissance à des classes servantes.



Mais selon Murphy, cela conduit à considérer les relations internationales à partir de relations sociales et plus seulement à travers les logiques interétatiques.

II. Etude de cas : la haute administration. Comment se pose la question de la féménisation dans le ministère des affaires étrangères ?

Maurice VAÏSSE écrit un ouvrage en collaboration avec d'autres, par exemple D. BUCHARD ou D. LAGRANGE, *Diplomatie française. Acteurs et outils depuis 1980*. Dedans, il est question de la femme comme épouse de l'ambassadeur et du rôle central qu'elles endossent lors des réceptions dans la construction de la politique diplomatique. Lagrange a étudié ce phénomène et selon les ambassadeurs, la femme en tant qu'épouse est importante au ministère ; lorsqu'elles refusent de jouer ce rôle, cela devient un véritable enjeu.

Le célibat, le couple font l'objets de débat au sein du débat. En clair, la question de la vie privée est un vrai sujet pour le ministère. Des formes d'organisation sont créées autour de cette question, par exemple la création de l'Association française des conjoints d'agents du ministère aux affaires étrangères.

Le Ministère des Affaires Etrangères est très peu féminisé dans les hauts postes (environ 30% pour la catégorie B et une majorité de femmes dans la catégorie C (74% en 2002). En 2012, la **loi Sauvedat** est promulguée et un **principe de quotas** est mis en place. Cette loi prévoit un objectif de 40% de femmes en catégorie A sous peine de sanctions financières. Progressivement la sociologie du ministère des Affaires étrangères est modifiée.

Une opposition apparaît autant chez les hommes que chez les femmes. Le personnel masculin ressent une injustice et les femmes considèrent que les quotas délégitimeraient leurs postes. Cependant il y a eu des résultats : le ministère n'avait pas les moyens de payer en cas de sanction. En fin 2017, 52% du personnel sont des femmes, 26% des ambassadeurs et 27% des directeurs sont des femmes.

CHAPITRE 9 : POLITIQUE ETRANGERE ET ECOLOGIQUE

La politique a trait au gouvernement de la cité et donc à la relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés.

« Etrangère » renvoie à une partie de l'identité et est symboliquement chargée. La politique publique ne renvoie plus seulement à un secteur mais à une entrée géographique. C'est une frontière artificielle entre le national et l'international.

I. Les objectifs classiques puissance et sécurité

On retrouve deux objectifs, celui de maximiser sa puissance et ainsi agrandir sa sécurité. Cette vision est partagée par l'école **réaliste** et H. MORGNETHAU, notamment dans *Politics Among Nations*



(1948). Selon lui il faut une théorie réaliste des relations internationales. Il définit l'Etat par un intérêt général mis en place par la politique étrangère. Cet intérêt national est la maximisation de la puissance au profit de la sécurité. Avec l'analyse réaliste on tombe facilement juste. Cependant la théorie de Morgenthau ne dit rien de ce à quoi pensent les hommes d'Etat.

Les **constructivistes**, quant à eux pensent que tout dépend de ce que les Etats font. Les relations internationales sont ici considérées comme des relations sociales, qui produiront des constructions sociales. Les constructivistes et Alexander Wendt étudient les relations internationales à l'aune des relations sociales et leurs effets. Dans *Anarchy is what State make of it – The social construction of power politics*, dans la revue *International Organization*, 1992, Wendt défend que la majorité des Etats ne sont pas dans une recherche constante de maximisation de puissance mais plutôt dans une recherche d'interaction avec d'autres Etats. Les politiques étrangères s'inscrivent dans le jeu de perception et d'auto-perception (exemple : l'exceptionnalisme).

A. Des acteurs distincts

30% de la population américaine se considère *born again*.

1. Les born again

Les **born again** sont des chrétiens considérant avoir vécu un retour salvateur à la foi, comme un second baptême. Le mouvement apparaît en 1859 et va structurer la droite chrétienne. La théorie s'oppose à celle de l'évolution (Darwin). Ils favorisent le créationnisme et soutiennent les politiques conservateurs. Dès le maccarthysme des années 1950, les *born again* constituent un groupe de pression contre le communisme athéiste puis contre tous les mouvements sociaux.

G.W Bush était lui-même born again ainsi que certains dans son entourage (John H. Corft, Thommy Thomson...)

2. Les néo-conservateurs

Fondamentalement de gauche ils s'opposeront ensuite à la discrimination positive (sous Lindson) car la considère comme opposé au principe libéral. Ils pensent les Etats-Unis comme la nation phares aux valeurs exceptionnelles.

Michael Harrington définit les **néo-conservateurs** comme ceux ayant une relation ambiguë au conservatisme politique. Le terme est plutôt péjoratif. Le néo-conservateur type est Richard Perle. Le néo-conservatisme fait son apparition dans les années 1990 et possède des relais médiatiques (ex : Commentary) avec notamment Fukuyama et Huntington. Ensuite le réseau médiatique s'élargit : Weekly Standard et surtout Fox News. Ils se servent aussi de *think tanks* pour peser dans l'opinion et relier les mondes politique et scientifique.

B. Les entrepreneurs de morale

Les néo-conservateurs et le born-again vont s'allier sous la présidence de Reagan. L'action des entrepreneurs de morale consiste en l'imposition d'une idée jusqu'à ce qu'elle devienne la norme de référence. Leur projet politique est articulé autour de la morale. Ils stigmatisent donc un certain nombre



de déviant et rejettent l'isolationnisme car la déviance doit être combattue : c'est le devoir moral des Etats-Unis.

Walter Mead fait une typologie des politiques étrangères en fonction des rhétoriques et les *born again* et néo-conservateurs se placent dans la catégorie de la politique étrangère wilsonienne, avec l'**interventionnisme philanthropique** (avec une insistance sur le discours moral). Un parallèle avec Israël est fait : deux démocraties qui doivent imposer leurs valeurs dans un environnement hostile.

Une étape sera franchie après le 9/11. Tous se rallieront autour d'un ennemi commun : l'islam. La théorie de « l'Axe du mal » est créée par Bush, accompagnée par une vision binaire « pour ou contre nous ».

C. Le cas du droit d'ingérence porté par la diplomatie française

Dès 1981, Mitterrand parle de **non-assistance à peuple en danger**. Il serait légitime et nécessaire de s'ingérer dans les affaires d'un pays lorsque c'est fait pour venir en aide à la population (le droit à l'ingérence humanitaire). L'initiative française se prolonge avec l'AGNU, le CSNU en 1990.

Le droit est reconnu au droit international public mais n'est pas formel. Déjà il s'oppose au **principe de souveraineté**. Le droit à l'ingérence autorise la violation de ce droit.

L'article 2 alinéa 7 de la Charte de l'ONU est nuancé au chapitre VII. Il y a un enjeu à se présenter dans un **but humanitaire**, pour légitimer le Conseil de Sécurité. Reste un problème de mise en œuvre : l'application sélective du droit d'ingérence et le fait que les intérêts cinq permanents ne soient pas compromis fera l'objet de nombreuses critiques.

II. De la diplomatie environnementale à la diplomatie climatique

A. L'émergence d'une prise de conscience écologiste

1. La nature en crise

La nature est perçue comme subissant des attaques : des incidents seront médiatisés et jalonnent le tournant dans la prise de conscience écologiste.

En 1978 survient la pire marée noire du siècle sur les côtes bretonnes par un pétrolier libérien équipé par Standard Oil. Les dégâts étaient visibles, les procédures longues mais elles ont abouti à la condamnation de Standard Oil, qui versera des indemnités aux collectivités et à l'Etat français.

En 1986, Tchernobyl. Une centrale nucléaire ukrainienne qui fera 9 000 morts environ selon le rapport de l'ONU tandis que Greenpeace fait état de 90 000.

En 2011, Fukushima. Un tsunami sur une centrale dont la réouverture a été récente.

Les ravages ont été considérables et parfois irréparables. Mais les menaces concernent tout le monde et deviennent médiatiques. Par exemple, dès les années 1980 on parle de couche d'ozone, d'où sera issu le protocole de Montréal, régulant le problème de la destruction des molécules de la couche d'ozone.



2. Une mise sur agenda difficile

La chronologie montre une logique de *bottom-up*. En 1962 est publié *Silent Spring* par R. Carson. Elle met en relation le lien de causalité entre mortalité des oiseaux et biocides. Elle cherche à rendre compte du fait que ces produits détruisent la nature sans distinction. L'ouvrage est documenté, il est impossible de la mettre en défaut. Son ouvrage conduira à l'interdiction du DDT.

En 1972, la Conférence de Stockholm crée le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le rapport Meadows, *Les limites à la croissance* pose le principe d'un nouveau rapport à l'économie.

En 1987, c'est le rapport Brundtland, *Notre avenir commun*, qui est publié. Il pose le principe de développement durable et rejoint le rapport Meadows concernant la diminution de la croissance.

Plus tard, en 1997, le protocole de Kyoto posera le principe d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays industrialisés en les aidant avec un marché du CO2.

En 2015, est signé l'accord de Paris à la suite de la COP21. Il est rapidement critiqué dans les domaines scientifique et associatif : il ne pose pas de sanction et n'est pas contraignant. Les objectifs sont insuffisants.

B. Les apories d'une gouvernance interétatiques

1. Le dilemme de la coopération entre Etats

L'intérêt individuel de l'Etat s'oppose à l'intérêt collectif (général et universel). Selon Rousseau il existe un intérêt général qui ne peut être exprimé par le vote.

Le problème subsiste dans l'existence d'accords peu contraignants sinon ils ne sont pas respectés ou les Etats ne sont pas sanctionnés. C'est le cas du CITES, la coalition d'états industrialisés d'Afrique de l'Ouest. Il y'a deux annexes : la première interdit le commerce (par exemple, celui de l'éléphant) et la seconde autorise un commerce encadré. Dès 1997, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe se mobilisent pour que le cas de l'éléphant passe de l'annexe 1 à l'annexe 2. Les Etats et les ONG s'opposent. Finalement les intérêts du Sud sont ignorés, la coopération est difficile et les stratégies préférées.

2. Résistances et détournements

L'environnement est un ensemble de milieux naturels ou artificialisés dans lesquels l'homme s'est installé afin qu'il exploite et aménage les milieux nécessaires à sa survie. La définition est anthropocentrée.

Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. La limite de la croissance a déjà été énoncée avec Meadows.

Deux auteurs ont travaillé sur la question du développement : Gilbert Rist et Helen Tordjman.

Gilbert Rist questionne le développement et comment la notion est occidentale. Il montre comment le développement durable est un concept qui sera compromis pour satisfaire les acteurs économiques et surtout industriels qui mobilisent le développement durable pour maintenir leurs pratiques (exemple : le greenwashing).

Helen Tordjman dans *La croissance verte contre la Nature : critique de l'écologie marchande*, discute des nouveaux contours du capitalisme financiarisé. Le développement durable resterait dans le



prolongement du capitalisme et du capitalisme industriel. Elle évoque K. POLANYI et la dématérialisation de la Nature transformée en information et les plantes et animaux réduits en actifs financiers. Selon elle la convention sur la diversité biologique (1992) fait un déclic.

La question du réchauffement climatique est portée par différentes nations. On est passé de la diplomatie environnementale à la diplomatie climatique. Il y a un conflit entre l'intérêt individuel d'un Etat et l'intérêt collectif de l'humanité. Le problème écologique reste et est parfois à l'opposé du développement durable, par exemple avec les déchets nucléaires enfouis, qui ne considèrent pas les générations futures.